



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE
PERSONNEL ET ADMINISTRATION
Comité du Personnel
Comité Local du Personnel Bruxelles
Le Président

Bruxelles, le 30 juin 2009.
CLPBruxelles/JLB/mjg D(2009) 23

REUNION CONSTITUTIVE DU CLP BRUXELLES

Chers Collègues,

Tout d'abord je tiens à vous féliciter toutes et tous pour votre élection !

Je vous invite à participer à la réunion constitutive du 7 juillet prochain qui aura lieu dans la grande salle du CLP (Loi 80 2^{ème} étage) à 09:30. Vous trouverez en annexe le Règlement interne du CLP ainsi que l'Ordre du jour de la réunion.

J'attire votre attention sur les points suivants :

« Article 4 : Ouverture de la réunion constitutive

Le Président de la réunion constitutive ouvre la réunion constitutive à l'heure prévue, sans tenir compte des règles de quorum.

Article 5 : Vérification des mandats

Le Président de la réunion constitutive vérifie avec le Président du Bureau électoral l'acceptation des mandats des élus titulaires et des élus suppléants. »

Votre présence à 09:30 est donc indispensable. Merci de votre ponctualité.

La présente note justifie la dispense de service pour la durée de la réunion.

Cordialement,

(signé)
Jean-Louis Blanc